



Demission et nouveaux contrat: dans quel ordre?.

Par **julien7912**, le **08/01/2009** à **18:15**

Bonjour, rnje m'apprete à demissionner de mon travail actuel pour un nouvel emploi pour lequel j'ai une promesse d'embauche. rnrnSuite à un entretien mon employeur actuel m'a indiqué qu'il ne bloquerait pas ma reduction de préavis. Je demanderai à raccourcir mon préavis à un moi contre trois. rnrnDois je demissionner, attendre l'acceptaion du préavis et signer mon nouveaux contrat ou puis je signer mon nvx contrat et donner ma lette de demission? rnrnLa securité me poussera à utiliser la deuxieme solution. rnrnExiste t'il une precision juridique concernant les dates de début de contrat et /ou le cumul de deux contrats simultané ? rnMon préavis doit il etre obligatoirement fini à la date de debut inscrite sur le nvx contrat? rnrnPar avance merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **09/01/2009** à **07:22**

bonjour, rnrndur dur.... rnvotre nouveau employeur est il prêt à vous attendre 3 mois si votre employeur actuel ne veut pas raccourcir le préavis ?

Par **julien7912**, le **09/01/2009** à **07:37**

Bonjour, rnrnmerci pour votre ractivité. rnMon nouvel m'a laissé comprendre qu'il ne me bloquerait pas quelque soit le préavis demandé. rnrnCdl't